

FICHE DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance / du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit :
Scellant FST en Mousse (Partie A)

Numéro d'identification du produit : FST-250, FST-250KIT, FST-250KIT1, FST-MINI-1, FST-MINI-1G, FST-MINI-B6, FST-MINI-B6; FST-XXX (où XXX est le code du package.)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Scellant, bloc de conduit ; matériel en deux parties

Liste des avis contre: N'est pas applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / Fabricant:

American Polywater Corporation
11222 – 60th Street North
Stillwater, MN 55082 USA
Tél: 1-651-430-2270
Email: sds@polywater.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (USA) 1-352-323-3500 (INT'L)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).

Toxicité aiguë, Cat 4; H332

Irritation de la peau, Cat 2; H315

Irritation des yeux, Cat 2A; H319

Sensibilisation respiratoire, Cat 1; H334

Sensibilisation de la peau, Cat 1; H317

Toxicité pour les organes cibles (exposition unique), Cat 3; H335

Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée), Cat 2; H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: Diphénylméthane diisocyanate polymère; 4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)



Pictogrammes:

Mot

d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H332 Nocif si inhalé.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut causer une irritation respiratoire.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition inhalée prolongée ou répétée.

Conseils de prudence:

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P271 Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux.
- P280 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Remarques:

Le 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (MDI) n'a pas été désigné comme cancérigène par le CIRC, le NTP, l'ACGIH, l'OSHA ou l'EPA. Les données sur la cancérigénicité chez l'homme sont insuffisantes et seules des données limitées sur les animaux. En outre, le groupe de travail du CIRC a noté que les effets tumorigènes observés chez les animaux pouvaient être attribués à un effet particule non spécifique (monographie du CIRC 71). Nous n'avons pas classé la substance comme cancérigène, mais recommandons aux utilisateurs d'éviter l'inhalation de vapeurs au-dessus des limites d'exposition.

2.3 Autres dangers: Pas d'information disponible.

3 . Composition / Information sur les composants

<u>Composant</u>	<u>N ° CAS</u>	<u>Poids %</u>
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	9016-87-9	30 - 60
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	101-68-8	30 - 60

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.
- Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés ; Bien rincer la peau à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration):** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, déplacez-vous à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion (avalée):** En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Demander de l'aide médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une réaction allergique cutanée et respiratoire. Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire.

Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition dangereuse et sous-produits :

Monoxyde de carbone, acide cyanhydrique, oxydes d'azote, isocyanates aromatiques, gaz / vapeurs.

5.3 Conseils aux pompiers

Un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, doit être utilisé. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu afin d'éviter toute accumulation de pression et tout risque d'auto-inflammation ou de rupture.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection complets, y compris une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions environnementales:

Empêcher d'entrer dans les voies navigables.

6.3 Méthodes Matériaux de confinement et de nettoyage :

Les déversements devraient être de petites quantités. Recueillir le matériau excédentaire avec des absorbants ou essuyer avec des serviettes sèches. Laver avec une solution d'ammoniaque diluée.

6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utilisez et stockez ce produit avec une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact personnel avec le produit. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale. Se laver à fond après la manipulation. Lavez vêtements contaminés avant réutilisation. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Garder les contenants au frais, au sec et à l'écart des sources d'inflammation. Gardez les cartouches fermées et scellées. Protéger du gel. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition et recommandations:

Pays / Source	Composant	Limite d'exposition à long terme 8 heures OEL, TWA	Limite d'exposition à court terme (plafond) - 15 min
---------------	-----------	--	--

USA - ACGIH TWA	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
USA - OSHA OEL	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	-	0,02 ppm
Etats-Unis - NIOSH REL	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
Canada (Ontario)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
Canada (Qu de bec)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	-
Canada (Colombie Britannique)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,01 ppm
Canada (Alberta)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm.	-
Canada (Alberta)	Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	0,005 ppm	-
Canada (Saskatchewan)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,015 ppm
Canada (Yukon)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,02 ppm	-

L'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont pas établi de VLEP pour le diphénylméthane diisocyanate polymérique (pDMD)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir la concentration de vapeur au-dessous des limites acceptables. Respecter la norme OSHA 29CFR1910-94, 1910.107, 1910.108. Le produit distribué dans un mélangeur statique et utilisé conformément aux instructions émet moins de 0,001 ppm de vapeur de MDI, conformément aux tests de l'OSHA 47. La ventilation n'est pas nécessaire pour une utilisation standard. Si le produit est utilisé de manière à ce que la ventilation ne soit pas adéquate, utilisez des filtres chimiques / mécaniques approuvés conçus pour éliminer une combinaison de vapeurs organiques et particulaires dans les zones ouvertes et à accès restreint. Utiliser des appareils de protection respiratoire ou des cagoules de type approuvé dans les zones confinées. Respecter la norme OSHA 29CFR 1910.134.

Gants de protection:

Le port de gants résistants aux produits chimiques est recommandé pour éviter tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés comprennent le néoprène, le caoutchouc butyle, le Viton, le Buna N et le polyéthylène chloré.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité recommandées.

Autre équipement de protection:

Portez des vêtements de protection appropriés. Utilisez une crème protectrice si le contact avec la peau est probable. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées.

9. Physique et chimique

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:	Liquide brun
Seuil d'odeur:	Faible odeur aromatique
pH:	Ne s'applique pas
Point de congélation:	3 ° C
Point d'ébullition:	200 ° C
Point de rupture:	428 ° F / 220 ° C (vase ouvert)
Taux d'évaporation:	Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Ne s'applique pas
Limites supérieures /	Indisponible

**inférieures d'inflammabilité
ou d'explosivité :**

La pression de vapeur:	0,00016 mm Hg @ 20 ° C
Densité de vapeur (Air = 1):	1,22 g / cm ³
Poids spécifique (H₂O = 1):	1,22 à 25 ° C
Solubilité dans l'eau:	Les réactions
Coefficient de partage n- octanol / eau :	Indisponible
La température d'auto- inflammation:	> 250 ° C (1112 ° F)
Température de décomposition:	Indisponible
Viscosité:	200 mPas à 25 ° C / 77 ° F

9.2 Autres informations

Volatiles (% en poids):	0%
Contenu en COV:	0 g / l

10. Stabilité et réactivité**10.1 réactivité:**

Réagit avec l'eau, réagit avec les substances contenant de l'hydrogène actif.

10.2 Stabilité chimique:

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions de transport ou de stockage normales.

10.4 Conditions à éviter:

Évitez le gel, les températures élevées, les flammes, l'humidité et la contamination par l'eau.

10.5 Matières incompatibles:

Eau, alcools, amines, acides, bases, composés métalliques.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone , acide cyanhydrique, oxydes d' azote, isocyanates aromatiques , gaz / vapeurs .

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :****Toxicité aiguë****Contact oculaire:**

Le contact direct des yeux avec le produit ou les vapeurs peut provoquer une irritation des yeux.

Contact avec la peau:

Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles aux irritations cutanées causées par ce produit. Les symptômes de réactions allergiques cutanées incluent des rougeurs, des gonflements, des cloques et des démangeaisons.

Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

Inhalation (respiration):

La pression de vapeur du matériau est faible et le risque d'inhalation devrait être minime. L'exposition aux vapeurs peut provoquer une irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent inclure sensation de brûlure, toux et essoufflement, ou autres signes de détresse respiratoire. Peut provoquer une réaction allergique respiratoire inférieure à la recommandation d'exposition chez les personnes sensibles.

Ingestion:

L'ingestion peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

Toxicité pour les animaux:

4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI):	DL ₅₀ (rat oral) > 2 000 mg / kg
	DL ₅₀ (lapin cutané) > 9 400 mg / kg
	CL ₅₀ (inhl rat) 2,0 mg / L (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Danger d'aspiration:

Aucun risque d'aspiration prévu.

Exposition chronique:**Toxicité pour la reproduction:**

Indisponible.

Mutagénicité:

Indisponible.

Tératogénicité:

Indisponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Contient des matériaux endommageant les voies respiratoires supérieures.

Produits**toxicologiquement synergiques:**

Indisponible.

Statut cancérogène:

Cette substance contient des composants identifiés comme appartenant à la catégorie 3 du CIRC, non classables.

Le 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (MDI) n'a pas été désigné comme cancérogène par le CIRC, le NTP, l'ACGIH, l'OSHA ou l'EPA. Les données sur la cancérogénicité chez l'homme sont insuffisantes et seules des données limitées sur les animaux. En outre, le groupe de travail du CIRC a noté que les effets tumorigènes observés chez les animaux pouvaient être attribués à un effet particule non spécifique (monographie du CIRC 71). Nous n'avons pas classé la substance comme cancérogène, mais recommandons aux utilisateurs d'éviter l'inhalation de vapeurs au-dessus des limites d'exposition.

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité:****Toxicité aquatique:**

4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI):	CL ₅₀ (96 h): > 1 000 mg / l de Brachydanio rerio (poisson) Ligne directrice 203 de l'OCDE statique
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI):	CE ₅₀ (24h): > 1 000 mg / l de Daphnia magna (invertébré) Ligne directrice 202 de l'OCDE, première partie, statique
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI):	CE ₅₀ (72 h): 1 640 mg / l Algue verte (plantes aquatiques) Ligne directrice 201 de l'OCDE statique

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations d'élimination:
<10% de la DBO_h (28j)
(Ligne directrice 302 C de l'OCDE, aérobie, boues activées)
Dans des conditions de test, peu biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol:

L'adsorption dans la phase solide du sol n'est pas attendue

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets indésirables:

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

14. Informations sur le transport

Numéro ONU:	Non listé
Nom d'expédition des Nations unies :	N'est pas applicable
Classe (s) de danger pour le transport :	N'est pas applicable
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable
Dangers environnementaux:	Aucun connu
Précautions spéciales:	Aucun connu
TMD:	Non réglementé
OACI / IATA-DGR:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
ADR / RID:	Non réglementé

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Etats-Unis Fédéral et Etat

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Catégories de danger pour les rapports SARA Section 311/312	<u>Aigu</u> Oui	<u>Chronique</u> Oui	<u>Feu</u> Non	<u>Pression</u> Non	<u>Réactif</u> Non
--	---------------------------	--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	------------------------------

<u>Composants</u>	<u>CERCLA / SARA Sec 302 RQ de substance dangereuse</u>	<u>EHS TPQ</u>	<u>SARA Sec. 313 Libération toxique</u>
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	Oui (5 000 lb)	Non	Oui (1%)
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	Non	Non	Oui (1%)

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'état de la Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre inconvénient pour la reproduction ou a été évalué à des valeurs inférieures aux niveaux d'exposition OEHHA Safe Harbor requis pour l'étiquetage.

Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé en fonction des critères de danger énoncés dans le RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Cotes NFPA:	Santé:	2
	Feu:	1
	Réactivité:	1

Les cotes de risque de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou de situation similaire. Les cotes de risque sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

Abréviations et acronymes :

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

STOT = Toxicité spécifique sur un organe cible

DL₅₀ = dose létale médiane

DNEL = niveau dérivé sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

Classification du mélange selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:

- H332 Nocif si inhalé.
- H315 Provoque une irritation de la peau.
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H334 respiratoires par inhalation.
- H335 Peut causer une irritation respiratoire.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition inhalée prolongée ou répétée.

Procédure de classification

- Méthode de calcul.

Date de révision: 21 septembre 2018

Numéro de révision: 11

Remplace: 9 août 2017

Autre: Anglais vers français; 4 février 2019

Indication de changements: Section 3, mise à jour 15; mises à jour du format et informations supplémentaires sur la proposition 65 de la Californie. Rédigé conformément aux dispositions de la norme OSHA 1910.1200 App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont réputées fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la manipulation de ce produit.